



## De nouveaux défis pour les filières

Le cycle de Doha de négociations multilatérales au sein de l'organisation mondiale du commerce n'aboutissant pas, les accords bilatéraux de libre échange ont connu un fort regain ces dernières années.

Fondés sur la théorie des avantages comparatifs, ces accords négociés entre deux ou plusieurs Etats ont pour objectif de libéraliser les relations commerciales, supprimant les barrières douanières (tarifaires ou non) pour favoriser le potentiel d'échange de biens et services.

La direction générale du trésor estime que le potentiel d'importation de produits agricoles et agroalimentaires français pourrait passer de 7 milliards d'euros à plus de 9,5 milliards à l'horizon 2022<sup>(1)</sup>.

Après avoir conclu, fin 2013,

un accord avec le Canada, l'Union européenne négocie actuellement un partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI) qui entrerait en vigueur en 2015.

Si le quatrième cycle de négociation (mi-mars) a renvoyé à plus tard la question du tribunal arbitral, voulu par les Etats-Unis pour protéger les investisseurs, le cœur du projet de cette zone de libre échange transatlantique (TAFTA) est de réduire les barrières douanières réglementaires.

Or, dans les filières agroalimentaires, les normes sanitaires et environnementales de l'Union européenne sont nettement plus ambitieuses que celles des Etats-Unis.

Les Etats-Unis sont essentiellement exportateurs de

produits agricoles bruts. Si ces accords aboutissent, cela pourrait avoir des impacts importants sur la volatilité des marchés agricoles européens.

Cette volatilité des prix est une contrainte de plus en plus prégnante dans la gestion des entreprises agricoles et agroalimentaires.

Comme dans certains arts, la contrainte, volontaire ou imposée, peut être source d'innovation. Pour que celle-ci soit adoptée et pérenne, il est nécessaire de créer de véritables chaînes de valeurs interprofessionnelles au sein des filières.

Une étude de cas de la filière blé dur française<sup>(2)</sup> montre que cette réflexion sur l'organisation structurelle des filières est aussi nécessaire pour réussir la transition agroéco-

logique. Les verrous techniques et organisationnels générés par de nouvelles pratiques agroécologiques ne pourront être levés qu'à deux conditions : que le consommateur final soit sûr que le surplus de prix demandé corresponde à une plus haute performance environnementale et en terme de qualité (signalisation par un label) et que la coordination des acteurs (liens financiers ou contractuels) de la filière soit suffisamment forte pour diffuser vers l'amont la valeur ajoutée retirée du marché aval.

Cet exemple pourrait être exploité dans les différentes filières agroalimentaires de Midi-Pyrénées pour limiter les importantes fluctuations annuelles de revenu des exploitants agricoles.

Vincent Darmuzey - SRISET

1- Direction générale du Trésor. « *Analyse prospective des marchés à l'export, par secteur et par pays* » - octobre 2012

2- Fares, Magrini, Triboulet. « *Transition agroécologique, innovation et effets de verrouillage : le rôle de la structure organisationnelle des filières. Le cas de la filière blé dur française* » - Cahiers agricoles, vol. 21, n°1, janvier-février 2012

### Chute du résultat courant avant impôts (RCAI)

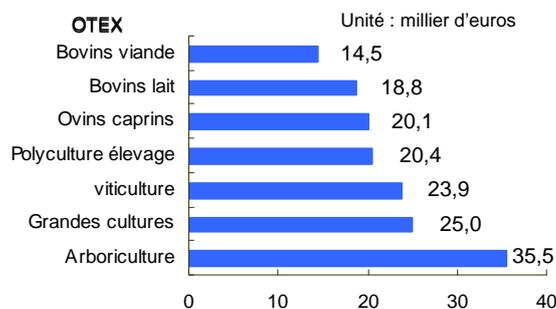


Après 3 années de hausse, le RCAI par actif non salarié des moyennes et grandes exploitations se replierait de 37 % en 2013 par rapport à la moyenne des trois dernières années. Toutefois, la moyenne triennale glissante lisse cette baisse car elle tient compte des fluctuations

récurrentes du prix des matières premières agricoles. Ainsi, le résultat moyen des années 2011 à 2013 chute de 10 % en comparaison de celui des années 2010 à 2012.

En Midi-Pyrénées, la moyenne triennale glissante masque de fortes disparités entre les orientations de production des exploitations. Les évolutions extrêmes sont de + 23 % pour l'arboriculture fruitière et - 24 % pour les grandes cultures. La baisse des prix à la production, couplée à la baisse des volumes récoltés de céréales, a pesé sur les résultats des exploitations céréalières régionales.

### Résultat courant avant impôts 2013<sup>1</sup>



Champ : moyennes et grandes exploitations

Source : SSP - Agreste - RICA et indicateurs de revenu agricole

1- Résultat courant avant impôts par UTANS (unité de travail annuel non salarié) en moyenne triennale glissante (données prévisionnelles 2013)

Serge Ladois - Christian Fabregue - SRISET

## Prune

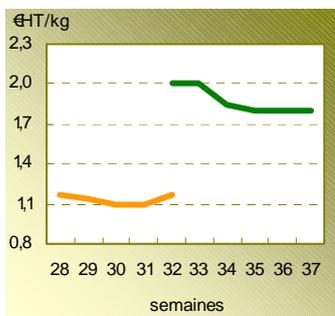


En 2013 et en Midi-Pyrénées, la campagne de commercialisation de la prune est contrariée par le mauvais temps qui pénalise la consommation et réduit la production. Les volumes mis en marché, inférieurs à ceux d'une année normale s'équilibrent avec la demande et contribuent au soutien des cours en particulier pour la Reine Claude Dorée, Président et Golden Japan. L'écoulement de ces variétés permet de maintenir un bon niveau de prix d'achat aux producteurs. En fin de saison, la campagne en américano-japonaise notamment la TC Sun demeure compliquée comme les années passées.

A la demande de l'Association des organisations de producteurs nationale de prune, (AOPNP), le CTIFL (Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes) a conduit une étude sur la consommation de la prune de table en France.

La Mirabelle et la Reine Claude apparaissent comme les plus connues par les Français. La Mirabelle a gagné 15 points de notoriété en 16 ans. L'autre prune connue est la Quetsche, avec un taux de 15 % de notoriété. En revanche, les variétés américano-japonaises, comme Golden Japan, Ruby Crunch et TC Sun, sont peu connues.

Maintien des cours expédition des prunes dans le Sud-Ouest en 2013



Source : RNM

Sandrine Laporte - RNM

# Céréales : de nouveaux rapports de force

**La demande sur le marché mondial est très soutenue et le niveau des échanges élevé. Malgré cette forte activité, la tendance du marché est baissière.**

**A**u niveau national, 6,9 Mt de blé tendre ont déjà été exportés fin janvier 2014 contre 5,7 Mt en 2013 et 2012. Le marché du blé tendre est habituellement tiré par la demande égyptienne. Ce n'est pas le cas sur les 6 premiers mois de la campagne 2013/14, où l'on constate d'importants chargements vers l'Algérie et le Maroc. Ces engagements précoces font craindre un essoufflement rapide du marché français. De plus, les disponibilités mondiales sont importantes et les blés d'origine mer Noire très présents et fortement concurrentiels tirent les prix à la baisse.

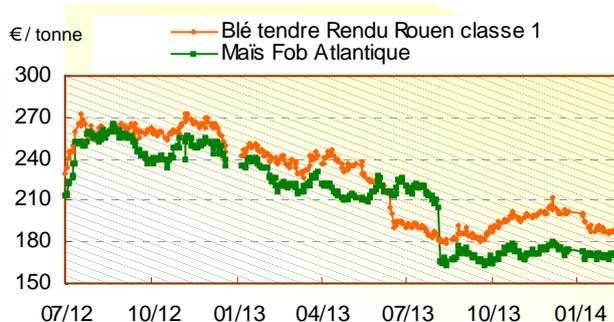
En Midi-Pyrénées, fin janvier 2014, les stocks de blé tendre sont au niveau de la moyenne quinquennale. Ceux du maïs sont en retrait du fait de la faible récolte. Ces niveaux traduisent un changement de comportements des agriculteurs en Midi-Pyrénées comme au niveau national : une moindre

rétenion de marchandise. Pour le maïs, les disponibilités du Sud-Ouest sont faibles et les prix peu concurrentiels face aux pays de l'Europe de l'Est (Ukraine en particulier). Ces derniers deviennent de plus en plus compétitifs car ils ont particulièrement investi sur les infrastructures de stockage et sur la logistique (ports, voies ferrées). Le bilan du maïs français dépendra plus large-

ment que durant la campagne passée des incorporations par les fabricants d'aliments du bétail nationaux. Ces derniers privilégient le maïs au détriment du blé plus cher. Pour le blé dur, les problèmes logistiques de début d'année du Canada et du Nord des États-unis laissent entrevoir une fenêtre de commercialisation qui pourrait aller jusqu'au mois de mai pour les blés français.

Delphine Boudes - SREFA

Évolution comparée des cotations blé tendre et maïs



Source : Agreste - La dépêche - FranceAgriMer

## Perspectives de production 2014 : le programme CéréObs

**L**es conditions de semis ont été difficiles. D'après le programme CéréObs, on constate l'arrêt des semis en novembre puis une reprise lente en décembre. A cause des conditions pluvieuses, l'ensemble des surfaces de blé tendre et d'orge d'hiver n'a pas pu être semé dans certaines zones des Hautes-Pyrénées. De fortes inquiétudes pèsent encore en raison de l'engorgement des terres. Les premiers apports d'azote ont finalement pu avoir lieu levant une partie des doutes.

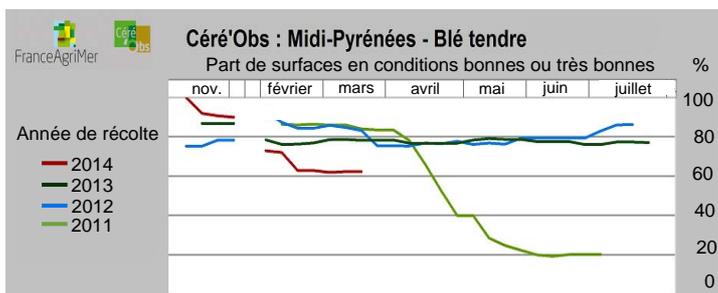
Le décrochage des cultures commence à se traduire dans CéréObs : la notation des cultures en conditions bonnes (potentiel de rendement conforme à la moyenne pluriannuelle) atteint 62 % des surfaces de blé tendre au 11 mars dernier, contre 90 % des surfaces en fin d'année. Aucune notation en conditions très bonnes (rendement espéré supérieur à la moyenne pluriannuelle) n'est relevée dans la région contrairement au niveau national.

### CéréObs : le crop-progress à la française

CéréObs est un programme de notation des cultures à l'image du crop-progress américain. Les cultures sont notées semaine après semaine sur les critères suivants : stades de développement et conditions de cultures. Le blé tendre, le blé dur, l'orge et le maïs sont les cultures suivies en Midi-Pyrénées. CéréObs s'appuie sur un réseau d'observateurs départementaux. Les données sont publiées chaque vendredi pour la semaine précédente. Elles sont accessibles via un portail internet à l'adresse suivante :

<https://cereobs.franceagrimer.fr>  
Les résultats de 14 régions (sur 18 prévues) sont déjà publiés.

Delphine Boudes - SREFA



Source : FranceAgriMer

# Production de lait : Évolution des quotas

La production de lait de vache en Midi-Pyrénées se concentre sur l'Aveyron et ses départements limitrophes. Ailleurs, la déprise est d'autant plus préoccupante qu'elle s'étend aux zones à vocation laitière.

Entre les deux campagnes laitières 2009-2010 et 2012-2013, l'effectif midi-pyrénéen des détenteurs de quotas laitiers passe de 3 740 à 3 134, en baisse de 16 %. En revanche, le nombre de quotas laitiers progresse, de 981,1 à 1 007,8 millions de litres (+ 3%). Les départements du nord de la région (Aveyron, Lot, Tarn) connaissent une progression des références laitières. Les autres départements perdent du terrain. Entre les deux campagnes, 903 détenteurs se sont retirés et 297 nouveaux sont apparus. Le taux de remplacement des cessations par les créations est donc de un nouveau pour trois disparus avec des disparités fortes selon le territoire. En Aveyron-Lot-Tarn (ALT), le taux de remplacement est de 39 %, supérieur de six points à celui de la région dans son ensemble.

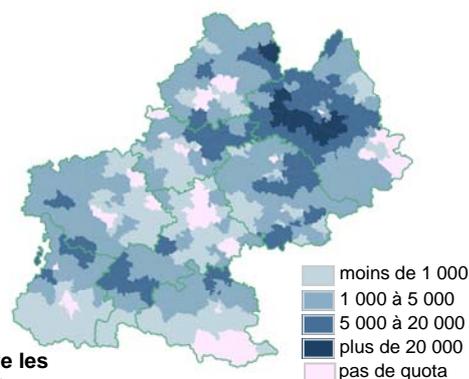
Le potentiel de production des nouveaux détenteurs est plus élevé que celui des disparus. En ALT, 66 % des quotas 2010 perdus avec les cessations sont repris par les nouveaux producteurs. 51 % des détenteurs 2010 de l'ALT ont augmenté leur référence laitière. Ils détenaient déjà 62 % des quotas de leur périmètre. En 2013, ils représentent 59 % des détenteurs et 74 % des quotas de leur périmètre. Cette tendance à la concentration de la production existe dans les autres départements mais

concerne relativement moins de producteurs.

Avec 10,1 millions de litres en 2013 (10,3 en 2010), les quotas Vente directe (VD) sont relativement faibles : 1 % des références laitières de Midi-Pyrénées. Hautes-Pyrénées et Ariège se distinguent : les quotas VD y représentent respectivement 5,3 et 3,4 % de leurs références. Les Hautes-Pyrénées cumulent ainsi le tiers des quotas VD de Midi-Pyrénées. L'Aveyron est en seconde position (un cinquième des quotas VD), suivi par l'Ariège (14 % des quotas VD).

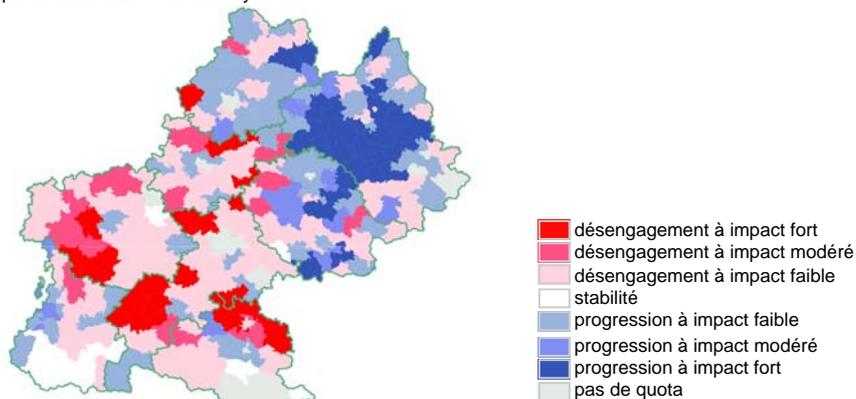
Dominique Aymard - SRISSET

Répartition cantonale des quotas laitiers de la campagne 2012-2013 (millier de litres)



Indicateur d'évolution des quotas laitiers entre les campagnes 2009-2010 et 2012-2013 par canton

Indicateur pondéré de la part du canton dans le cumul des quotas laitiers 2010 de Midi-Pyrénées



		campagne 2009-2010		campagne 2012-2013		Evolutions évolution pour les pérennes (%) (D - C) / C	taux de remplacement (%) E / B	évolution pour l'ensemble (%) (F - A) / A
		ensemble A	cessés après 2009-2010 B	pérennes C	apparus après 2009-2010 D			
<b>détenteurs de quotas laitiers (nombre)</b>	Midi-Pyrénées	3 740	903	2 837	297		33	-16
	Aveyron-Lot-Tarn	2 475	536	1 939	210		39	-13
	autres départements	1 265	367	898	87		24	-22
<b>quotas laitiers (1000 litres)</b>	Midi-Pyrénées	981 116	174 188	806 927	920 337	87 415	50	+3
	Aveyron-Lot-Tarn	615 787	95 184	520 604	632 655	62 448	66	+13
	autres départements	365 328	79 004	286 324	287 682	24 968	32	-14

Source : FranceAgriMer-quotas laitiers

## Conjoncture filière ovine

### Une faible production, des prix confortables

L'augmentation des abattages d'ovins de réforme observée en 2013 se poursuit en janvier 2014 par rapport à janvier 2013 : +2 % en Midi-Pyrénées et +4% au niveau national. D'après les prévisions de FranceAgriMer, la poursuite du recul de la production en 2014 devrait entraîner une nouvelle baisse des abattages d'agneaux. D'autres part, les filières britanniques et néo-zélandaises devraient connaître elles aussi une baisse de la production par rapport à 2013. Dans ce contexte de faible demande nationale, les principaux exportateurs internationaux se détournent

du marché français. Le bassin Midi-Pyrénées s'est mobilisé depuis plusieurs années pour organiser la finition des agneaux laitiers issus du bassin de Roquefort. Il reste le seul à produire des agneaux pour les fêtes de Pâques. Face à la forte demande des autres régions de France et notamment du Centre-Ouest et du Sud-Est, les prix augmentent depuis plusieurs semaines de 0,05 €/kg à 0,15 €/kg selon la qualité et la conformation. Cette tendance devrait se confirmer au cours des prochaines semaines.

Agneaux couverts « R »  
16/19 kg carcasse  
Cotation Entrée-abattoir - Bassin Grand Sud



Source : FranceAgriMer

Michel Lieuteret - SREFA et Christian Fabregue - SRISSET

# Plan Ecophyto : une implication forte des acteurs régionaux pour réduire et améliorer l'utilisation des produits phytosanitaires

Le Président de la République a chargé le Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la forêt d'élaborer un plan pour réduire l'utilisation des pesticides, le plan Ecophyto.

Afin de mobiliser les acteurs locaux et de prendre en compte les spécificités agronomiques, socioéconomiques et organisationnelles propres à chaque territoire, il a été proposé à chaque région de décliner ce plan national. A l'échelon régional, le pilotage du plan Ecophyto est confié au Préfet de région, appuyé par la DRAAF afin de garantir une coordination des différents services de l'Etat et une cohérence entre les orientations nationales et les actions régionales. En Midi-Pyrénées, l'intérêt et l'importance de ce plan se confirment : les actions engagées sont confortées et de nouvelles sont initiées pour généraliser la démarche et intégrer les avancées obtenues.

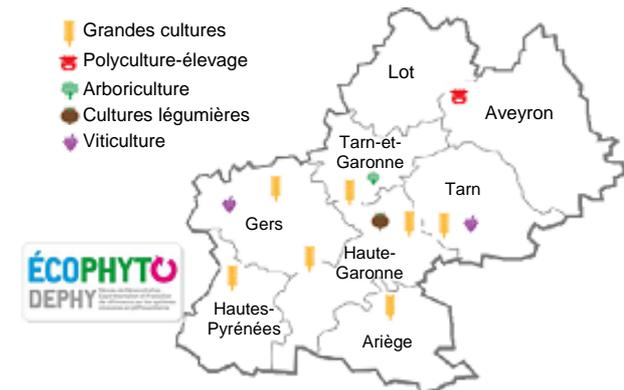
## Réaliser les traitements uniquement lorsque la situation le nécessite :

Initiée dès 2009, l'épidémiologie dans le domaine du végétal, est un dispositif important du plan Ecophyto. La Chambre régionale d'agriculture, en tant que directrice de publication, a assuré la diffusion de 292 bulletins de santé du végétal (BSV) en 2013.

## Epidémiologie : 292 BSV en 2013

Bulletin de santé végétal Ecophyto		Nbre BSV 2013
Grandes cultures		34
Arboriculture fruitière		24
Chataîgne		5
Noisette		16
Noix		8
Viticulture		119
Raisin de table		17
Maraîchage		14
Melon		22
Ail		14
Horticulture		9
Prairies		4
Zones non agricoles		6
<b>Total</b>		<b>292</b>

Source : DRAAF-SRAL



Le BSV qui propose une analyse de risque vis à vis des principaux parasites pour les cultures de Midi-Pyrénées associe pour son élaboration plus de 80 partenaires. Cette analyse, téléchargeable gratuitement sur le site de la DRAAF ou de la Chambre régionale est à la disposition des agriculteurs et des conseillers.

<http://draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-Sante-du-vegetal>  
Chaque année culturale se conclut par un bilan sanitaire de l'année écoulée.

## Mutualiser et capitaliser les idées pertinentes et innovantes :

En Midi-Pyrénées, le dispositif Ferme du réseau DEPHY rassemble aujourd'hui 133 agriculteurs, répartis en 12 groupes sur les principales productions régionales (grandes cultures, viticulture, arboriculture...). Un travail de recensement de systèmes à la fois économes en produits phytosanitaires et performants économiquement a été réalisé et des fiches caractérisant les systèmes de cultures et décrivant leur mise en œuvre sont en cours de formalisation. Elles sont téléchargeables sur le site Ecophyto-Pic <http://agriculture.gouv.fr/ecophytopic>. En complément de ce travail, les animateurs des groupes organisent chaque année des journées sur des thématiques spécifiques : le désherbage mécanique, la qualité de pulvérisation en viticulture ou en arboriculture, les produits de bio-contrôle ...

## Aller plus loin ensemble :

Face à la complexité de la problématique que représente le sujet des phytosanitaires, il a rapidement été fait le constat que, sur un certain nombre de points, une évolution collective impliquant l'ensemble des acteurs (de l'amont de la production au consommateur) était indispensable. Ainsi, la DRAAF Midi-Pyrénées a initié une démarche permettant une réflexion collective. Après plus de 300 audits, une charte a été ratifiée en juillet 2012. Dès lors, des actions ont été retenues et des groupes de travail multipartenariaux ont été constitués. Un premier bilan du travail de ces groupes a été présenté lors de l'assemblée générale de la charte fin 2013. Au vu des premiers résultats, les 70 partenaires signataires ont décidé de poursuivre leur implication afin de concrétiser en 2014 les démarches engagées. Ainsi, le plan Ecophyto participe à la construction d'une agriculture moderne, compétitive et responsable répondant aux attentes de la société.

Emeric Pillet - SRAL

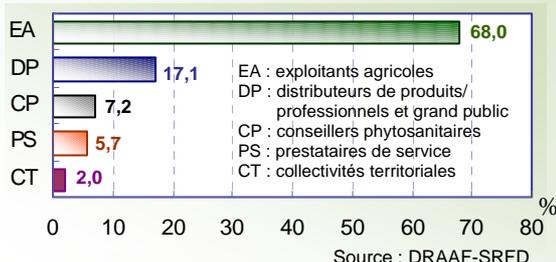
## Le dispositif Certiphyto :

Le certiphyto ou certificat individuel pour l'utilisation et la manipulation des produits phytosanitaires concerne tous les professionnels qui travaillent sur les pesticides. Il vise par la voie de la formation, la qualification des utilisateurs pour assurer la réduction et la sécurisation de l'utilisation des produits phytosanitaires.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2013 le certiphyto est obligatoire pour les professionnels exerçant dans les secteurs de la distribution, de la prestation de services et du conseil.

A partir du 1<sup>er</sup> octobre 2014, il sera obligatoire pour les professionnels exerçant pour leur propre compte : les agriculteurs et les salariés agricoles, les forestiers, les agents de collectivités territoriales.

## Répartition des 19 000 certificats délivrés depuis 2011



Source : DRAAF-SRFD  
Patrick Taillade-SRFD - Christian Fabregue-SRISSET

**Agreste**  
La statistique agricole

[www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)

[www.draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr)

**FranceAgriMer**  
ÉTABLISSEMENT NATIONAL  
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

[www.franceagrimer.fr](http://www.franceagrimer.fr)

[www.rnm.franceagrimer.fr](http://www.rnm.franceagrimer.fr)

**RNM**  
RÉSEAU  
DES NOUVELLES  
DES MARCHÉS



Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt  
Service Régional de l'Information Statistique, Économique et Territoriale  
Cité administrative bât. E - Bd Armand Duportal  
31074 TOULOUSE cédex  
Tél : 05 61 10 61 56  
Mél : [srise.draaf-midi-pyrenees@agriculture.gouv.fr](mailto:srise.draaf-midi-pyrenees@agriculture.gouv.fr)

Directeur régional : Pascal AUGIER  
Directeur de la publication : Vincent DARMUZEY  
Rédacteur en chef : Christian FABREGUE  
Rédaction : DRAAF  
Composition : Dany GAYRAUD  
Impression : SSP Toulouse  
Dépôt légal : à parution - ISSN n° 1958-1475

Mars 2014